



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2011

Soixante-cinquième session
Point 20, h, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2010

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/65/436/Add.8)]

65/163. Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 59/237 du 22 décembre 2004 et toutes les résolutions antérieures concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable,

Consciente de l'importance de l'éducation dans la réalisation du développement durable, notamment au regard des objectifs du Millénaire pour le développement, d'Action 21¹, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)², de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de l'initiative l'Éducation pour tous,

Considérant qu'il importe d'encourager une approche intégrée de l'éducation au service du développement durable et de développer les liens interdisciplinaires entre les trois composantes du développement durable, y compris entre les différents domaines du savoir,

Consciente du rôle que joue l'éducation au service du développement durable en favorisant l'élimination de la pauvreté et en encourageant l'adoption de modes de consommation et de production plus viables, en particulier dans le contexte de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, qui doit se tenir en mai 2011 à New York,

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'examen à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.



durable (2005-2014)³, et notamment des domaines qui y sont signalés comme justifiant des actions complémentaires durant la seconde moitié de la Décennie ;

2. *Prend note également* de la Déclaration de Bonn de la Conférence mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'éducation pour le développement durable, qui s'est tenue du 31 mars au 2 avril 2009⁴, et notamment des domaines qui y sont signalés comme justifiant des actions complémentaires durant la seconde moitié de la Décennie ;

3. *Estime* que si des progrès ont été réalisés dans l'action menée pour faire reconnaître l'importance de l'éducation au service du développement durable, ils demeurent inégalement répartis ;

4. *Encourage* la communauté internationale à se montrer collectivement plus résolue à faire reconnaître l'importance de l'éducation au service du développement durable, y compris en mobilisant des ressources, en appuyant les initiatives menées au niveau national et en créant des processus qui se prolongeront au-delà de la Décennie ;

5. *Encourage* les gouvernements à poursuivre la mise en œuvre de la Décennie aux échelons international, national et local, notamment en collaborant avec les parties prenantes, y compris les systèmes éducatifs à tous les niveaux, en intégrant, selon que de besoin, le concept de développement durable dans les programmes scolaires, et en coopérant en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre ;

6. *Invite* les gouvernements à continuer de mieux faire connaître la Décennie et d'encourager le public à y participer davantage, notamment en coopérant avec la société civile et les autres parties prenantes et en lançant des initiatives faisant intervenir ces dernières ;

7. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, institution chef de file, de continuer à remplir ses fonctions de coordination dans la promotion de la Décennie, en coopération avec les autres organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies ;

8. *Note* que la Conférence mondiale marquant l'achèvement de la Décennie pour l'éducation au service du développement durable sera organisée conjointement par le Gouvernement japonais et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 2014 ;

9. *Prie* le Secrétaire général d'inviter la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à établir, en coopération avec les autres organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, un bilan de la mise en œuvre de la Décennie qui sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-dixième session, au titre de la question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ».

69^e séance plénière
20 décembre 2010

³ Voir A/65/279.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.esd-world-conference-2009.org.